



Contact

MAS Le Perthuis
Rue Jean BOUCHE BP 82
17004 La Rochelle

Tel : 05 46 45 29 19

Personnes en charge des accueils :

- G. SEGUIN, Assistante Sociale
- C. METAYER, Directrice
- E. MOUSSEAU, Cheffe de service

Une visite est possible

Bienvenue à La MAS "Le Perthuis"

Structure d'hébergement temporaire

Au cœur de La Rochelle



Qui sommes-nous ?

Ouvert toute l'année, la MAS "le Perthuis" est un établissement géré par l'APAJH 17 qui accueille des adultes présentant un polyhandicap de naissance, ou acquis au cours de la vie.

Nous vous proposons

6 places d'hébergement temporaire

Dans la limite de 90 jours par année civile.

L'établissement dispose des aides techniques et d'un personnel formé et spécialisé dans l'accompagnement quotidien de toute situation de grande dépendance physique.

En dehors de ces temps, des activités variées et adaptées aux besoins des personnes pourront être proposées.

Un accueil temporaire ? Pour quoi faire....

Rompre avec
le quotidien d'un
établissement

Partager un séjour
de vacances,
en ayant la garantie
d'un accompagnement
de qualité

Une formule souple pour s'adapter à toutes les situations

Proposer une réponse
aux aidants : pour simplement
un temps de répit, de repos,
de vacances... ou encore vous
soutenir face à des obligations
professionnelles, personnelles...

Faire face
à une situation
d'urgence

Modalités d'admission

- Bénéficier d'une décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (C.D.A.P.H.), "orientation M.A.S" en cours de validité
- Déposer un dossier qui sera étudié en commission pluridisciplinaire d'admission.
- Conformément à la réglementation, un forfait journalier vous sera adressé en fonction du nombre de journées réalisées.

Venir vivre un séjour à la MAS le Perthuis...

Une équipe socio-éducative, médicale et paramédicale prépare votre accueil et vous accompagne tout au long de votre séjour.

Le mot de l'équipe

"Venez vivre avec nous des moments de convivialité partagée, autour d'activités centrées sur le bien-être, la détente, les loisirs, la découverte de l'autre et de soi. Nous vous proposons par cette expérience, de vous découvrir autrement et d'oser".

Une fois votre accueil planifié, un contrat de séjour sera établi et signé.

Un livret d'accueil vous sera remis afin de présenter l'établissement.

A la fin du séjour, un bilan sera transmis par l'équipe pluridisciplinaire à la personne ou à son représentant.